



L'ECHO DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

[UNO JUNCTI VINCULO.]

Journal National, Historique et Littéraire.

Rédigé en collaboration.

Administration: RICHEMONT L. de MARTIGNY.

AVIS DE L'ADMINISTRATION.

L'Echo est publié le jeudi de chaque semaine.

L'abonnement est d'une piastre par an (\$1) pour le Canada et les Etats-Unis.

Les annonces se traitent de gré à gré avec l'administration.

L'Echo étant destiné à parvenir dans toutes les paroisses du pays et les différents Etats de l'Amérique où se groupent les Canadiens, les marchands, les industriels et tous ceux qui ont intérêt à faire connaître leur genre d'affaires au public sont sûrs que leurs annonces passeront sous les yeux de milliers de personnes.

Toutes les communications relatives aux affaires sont adressées à l'administration.

Les communications ayant plus particulièrement pour objet la partie littéraire du journal sont adressées à la rédaction.

Bureaux de *L'Echo*, rue Saint-Lambert, 13.

LE CANADA.

Il est sous le soleil un sol unique au monde,
Où le ciel a versé ses dons les plus brillants,
Où, répandant ses biens, la nature féconde
A ses vastes forêts mêle ses lacs géants.

Sur ces bords enchantés notre mère, la France,
A laissé de sa gloire un immortel sillon;
Précipitant ses flots vers l'Océan immense,
Le noble Saint-Laurent redit encor son nom.

Heureux qui le connaît, plus heureux qui l'habite,
Et ne quittant jamais pour chercher d'autres lieux
Les rives du grand fleuve où le bonheur l'invite,
Sait vivre et sait mourir où dorment ses aïeux!

OCTAVE CRÉMAZIER.

PROSPECTUS.

Les noces d'or de la Saint-Jean-Baptiste ont été un événement glorieux pour la race canadienne et une des plus belles pages de son histoire.

Inspiré par l'exemple des efforts séculaires de nos pères pour conserver notre nationalité, cette fête en a été l'apothéose.

Cependant, comme les grandes solennités de 1874 et de 1880, qu'il a laissées dans l'ombre, le cinquantième de la fondation de notre association serait resté stérile en résultats pratiques s'il s'était borné à des démonstrations, quelques brillantes qu'elles aient pu être.

Il n'en a pas été ainsi, car deux idées pratiques en sont nées.

La première a été la construction d'un monument national, et la seconde, l'union en une seule des diverses sociétés Saint-Jean-Baptiste de ce continent.

Ces deux idées ont été discutées et approuvées par les représentants de toutes les sociétés Saint-Jean-Baptiste du Canada et les délégués des Etats-Unis.

La première a reçu un commencement d'exécution le 23 juin dernier, lorsque la première pierre du monument bénie par Monseigneur l'évêque de Montréal a été posée. L'inauguration a été digne de l'œuvre; et le site choisi avec intelligence.

Notre Panthéon canadien sera érigé au centre de la population française de cette ville, entre le Champ-de-Mars qui rappelle les hauts faits d'armes de nos ancêtres, et la rue Bottsecours conduisant au sanctuaire de ce nom, qui consacre le souvenir de l'ardente foi de nos pères.

Tout Canadien-Français considérera comme sien le monument national érigé à ses gloires historiques, et destiné à perpétuer le souvenir de ses grandes traditions. Il y viendra puiser l'amour du passé et l'espérance de l'avenir. Ce sera un temple consacré au culte

de la religion et de la patrie dont l'amour restera gravé en traits ineffaçables dans son cœur.

Ce qu'était pour les juifs le temple de Jérusalem, le symbole de la nation choisie de Dieu, le monument le sera pour la race bénie par lui entre toutes sur le sol d'Amérique, et l'objet de sa prédilection.

Le monument aurait doublement sa raison d'être si tous les Canadiens-Français, membres d'une des sociétés Saint-Jean-Baptiste, étaient groupés dans une seule et même société, ayant la même communauté d'idées, soumise à la même direction, unie dans une action commune et ayant le même but.

Chaque société Saint-Jean-Baptiste, tout en conservant son existence particulière, formerait partie de l'association générale où elle serait représentée par ses délégués.

Ainsi nos forces éparses et relativement inactives, se concentreraient et décupleraient leur activité dans un milieu commun d'expansion et de résistance.

L'utilité de cette réforme est immense, et à l'heure qu'il est, c'est presque une question de vie ou de mort nationale pour nous. Nous ne sommes qu'un petit nombre sur ce continent en comparaison des autres nationalités; laissés seuls et sans secours contre l'invasion de l'immigration étrangère, nous avons besoin de rassembler nos moyens d'action, de les grouper autour du même drapeau pour ne pas être étouffés par le flot envahissant qui menace de nous englober.

Il suffit de jeter un coup-d'œil sur les résultats de ces deux entreprises pour en voir l'importance, et tous les Canadiens-Français comprendront que l'heure a sonné pour eux de se mettre à l'œuvre et de les mener à bonne fin.

C'est dans ce but que nous avons fondé ce journal consacré à les promouvoir et à en presser l'accomplissement.

La mission de notre publication est donc d'aider à la construction du monument national, et de favoriser la réorganisation des sociétés Saint-Jean-Baptiste: deux objets dont le

but est identique, et qui, étroitement unis dans leurs résultats, se confondent dans leurs moyens d'action et se servent mutuellement d'auxiliaires.

Inutile de dire que, comme les sociétés Saint-Jean-Baptiste, ou plutôt la *Saint-Jean-Baptiste* envisagée comme association réunie, notre journal restera étranger à la politique considérée comme politique de parti, et que c'est en dehors de ses luttes qu'il cherchera ses inspirations. Il entend rester uniquement national, et il s'isolera de toute autre préoccupation.

C'est, ainsi que le dit le plan de réorganisation et de fusion adopté pendant le dernier congrès (en laissant de côté pour un instant le monument) : "pour rallier sous un même drapeau les Canadiens-Français de la province de Québec et ceux qui sont répandus en Amérique, et les unir par les liens d'une association d'idées et de sentiments religieux, nationaux et patriotiques, inspirée par l'amour de la patrie commune, nourrie par le culte de ses traditions et fécondée par les souvenirs de ses gloires historiques" qu'il a établi.

Son but est encore de créer et perpétuer une fraternité de rapports religieux et nationaux entre nos compatriotes qui ont quitté la province et ceux qui y sont restés, de réveiller chez les uns et de raviver chez les autres l'amour de la patrie commune, d'imprimer une même direction à leurs efforts pour promouvoir la prospérité de notre race, développer ses facultés intellectuelles et ses ressources matérielles, en élever le niveau social et politique de manière à la mettre à même d'exercer, tant dans le pays qu'à l'étranger, l'influence de sa civilisation à côté de la civilisation au milieu de laquelle elle est appelée à vivre, et d'y assurer sa part d'influence en Amérique; et c'est au sentiment religieux et au domaine universel de l'intelligence, quelque forme qu'elle affecte pour ennoblir l'humanité par la culture des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie, que *L'Écho de la Saint-Jean-Baptiste* demandera ses moyens d'action.

Ce n'est donc que pour employer un mot reçu et faute d'un autre que nous avons qualifié de "journal" notre publication, qui est plutôt de la nature d'une revue historique, littéraire et nationale, et bien que nous nous alignions dans les rangs de la presse, nous n'entrons pas, à proprement parler, dans la liste du journalisme militant.

Ce sont des questions d'intérêt général que nous nous proposons de traiter, et les réformes que nous demanderons, quoique se rapportant à la politique dans ses aspects sociaux, ne toucheront en rien aux questions de parti, non plus qu'aux hommes entre lesquels elles se sont soulevées, et resteront éloignées du terrain brûlant où elles s'agitent.

Nous n'arborons aucun drapeau, et notre couleur est la couleur nationale. La cause

que nous voulons servir est celle du peuple; comme mode d'action nous proposons la construction d'un monument national et la réorganisation et la fusion des sociétés Saint-Jean-Baptiste, et tout ce qui restera étranger à notre mission nous trouvera indifférent.

Nous n'avons de préférence ni d'antipathie pour aucun parti ou aucune section de parti, et, en dehors des questions constitutionnelles relatives à l'autonomie des provinces qui ne peuvent être pour nous un sujet de division, le succès des rouges ou des bleus, des conservateurs ou des libéraux confondus dans un même respect et une même considération, ne provoquera de notre part aucune faveur secrète ou manifestée.

Nous présentant devant lui avec des paroles de bienveillance, d'union et de charité fraternelle, nous avons droit d'attendre l'accueil favorable du public et la bienvenue de la presse, de la partie française du pays et des Etats-Unis, sa collaboration même que, à raison des intérêts et d'un but communs, elle ne peut nous refuser.

A ces conditions, trouvera-t-on que nous avons tort de solliciter le patronage public, celui des sociétés Saint-Jean-Baptiste surtout qui ne saurait nous faire défaut.

LA RÉDACTION.

Montréal.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE.

L'abonnement à *L'Écho* est un acte patriotique.

Souscrire à *L'Écho*, c'est apporter une pierre à l'édifice national qui va s'élever bientôt.

Nous sommes les ouvriers de l'œuvre nationale.

Que nos frères nous aident dans la bonne cause.

C'est pour avancer, pour activer cet œuvre que notre feuille a été tout spécialement créée

Cet monument national s'élèvera pour témoigner bien haut de notre cohésion et de notre force.

Quel est le Canadien-Français qui ne se sentirait point glorieux de contribuer à son érection ?

Ce monument, ce ne sont pas les riches seuls qui sont appelés à le construire.

Ce sont tous les Canadiens-Français, grands et petits, riches et pauvres, tous frères, qui sont conviés à élever pierre à pierre les solides murailles de l'édifice.

Aux riches, à ceux que le commerce ou l'industrie va bientôt enrichir, les grosses souscriptions. Pour la majorité, l'humble obole; mais cette obole multipliée aura bien vite dépassé les généreuses donations du petit nombre.

Pour un riche qui donnera mille piastres, voici venir cent, deux cents sociétaires peu

aisés, dont les minces contributions fourniront quatre, cinq, six mille piastres.

C'est sur ces derniers que nous comptons principalement; ce seront les petits après tout qui auront fait cette grande chose! le monument national des Canadiens-Français.

C'est ici même, à Montréal, qu'il s'élèvera; Montréal est le centre, le grand centre.

Mais c'est avec le concours de tous nos frères de toutes les autres parties du pays; c'est avec le concours de nos frères des Etats-Unis qu'il surgira de terre et portera haut la tête.

Du haut de ses tourelles, le drapeau national agitera orgueilleusement ses plis, pour acclamer au loin le patriotisme des associés, des affiliés aux sociétés Saint-Jean-Baptiste.

Souscrivez à *L'Écho*.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE.

L'édifice que la société Saint-Jean-Baptiste a l'intention de faire construire contiendra, cela va sans dire, une bibliothèque.

Cette bibliothèque, il en faut poser les fondements.

Vous vous y prenez bien d'avance, pourrions-nous dire.

Pas le moins de monde. Une bibliothèque ne se forme pas en un jour.

Il faut des années pour réunir une collection d'ouvrages sur toutes les matières.

Voilà pourquoi *L'Écho* commence à agiter cette question dès sa première apparition en public.

Nous n'avons pas l'intention de faire de longues et belles phrases sur l'importance d'un tel sujet.

La chose serait superflue, du reste, tout le monde étant convaincu que, sans bibliothèque, notre monument national serait incomplet.

Pendant, il faut commencer le mouvement, l'animer, l'accentuer.

L'Écho donne la première poussée à la boule et voici comme il procède.

Tous ceux qui ont écrit, qui ont publié des livres, des traités, des pamphlets, des brochures, etc., sur n'importe quelle matière, sont instamment priés de nous faire parvenir un exemplaire de leur œuvre.

Ce sera le noyau—ce sera la boule de neige qui ira toujours grossissant *vires acquirit eundo*.

Bureaux de renseignements.

L'administration de *L'Écho* a l'intention de tenir dans ses bureaux des registres à la disposition de tous les Canadiens des Etats-Unis.

A leur arrivée à Montréal, ils sont priés de venir inscrire leurs noms et adresses dans ces registres.

Les associés de Montréal qui ont des parents et des amis de l'autre côté des lignes pourront, en se donnant la peine de consulter ces registres, s'assurer si quelqu'un des leurs est à la ville, et apprendront en même temps, où on peut le trouver.

LE PANTHEON CANADIEN.

L'idée d'un monument national que, dans notre prospectus, nous appelons le Panthéon canadien—car, bien qu'il ne soit pas destiné à recevoir comme celui de Paris le fut à une époque, les restes de nos grands hommes, il sera consacré à leur mémoire—n'est pas une idée nouvelle. Elle date du rétablissement de la Saint-Jean-Baptiste en 1841.

Ce projet patriotique s'imposait trop naturellement au légitime orgueil de la nation pour n'être pas resté dans sa pensée, et la surprise est qu'il n'ait pas été mis à exécution plus tôt.

Nos compatriotes d'autres origines que la nôtre nous ont donné sous ce rapport des exemples que nous aurions dû imiter depuis longtemps.

Le "Mechanics Institute," le "Saint-Patrick's Hall," incendié d'abord puis rebâti, et plusieurs autres édifices de ce genre construits aux frais du public sont là pour témoigner de leur magnificence sous ce rapport, et accuser notre indifférence.

Ce projet fut cependant agité plusieurs fois, mais chaque fois, il a dû échouer devant l'apathie publique. Tous les cœurs paraissent ouverts, les bourses seules restaient fermées.

La célébration du cinquantenaire a été l'occasion de la tentative actuelle qui sera cette fois couronnée de succès.

L'accueil sympathique que nous fait le public, les encouragements que nous recevons de toutes parts, et ce qui est plus tangible, le montant de la souscription à peine commencée mais qui va être continuée sans relâche, nous donnent, du moins, de légitimes espérances.

En attendant, comme le site de l'édifice peut n'être pas également approuvé par tous, nous devons compte au public des circonstances dans lesquelles l'acquisition a été faite et de ses avantages.

N'ayant encore à notre disposition qu'une somme de cinq mille piastres, surplus des recettes sur les dépenses de la grande fête, et complètement dépourvus de toute autre source de revenus, il nous fallait trouver un terrain rapportant avant et pendant la construction de l'édifice un loyer approximativement capable de servir les intérêts annuels de la balance du prix de vente.

La société ne pouvait songer à s'adresser à la générosité du public avant d'avoir acquis le terrain, et s'être ainsi mise en mesure de le convaincre de sa sincérité. La chose était loin d'être facile, mais une bonne fortune nous attendait.

Le terrain de la succession Masson entre des rues Craig, Gosford et Saint-Louis, c'est-à-dire ayant jour sur ces trois rues, et comprenant 20,000 pieds en superficie était en vente à une piastre du pied.

Ce terrain est bâti et donne aujourd'hui un loyer de près de \$1,600 et peut rappor-

ter bien davantage. C'était exactement notre fait. En payant \$5,000 à-compte, nous nous trouvons n'avoir à payer que neuf cents piastres d'intérêt annuel, et il restait une balance en notre faveur.

Mais le véritable avantage de l'acquisition était que, déduction faite du terrain nécessaire pour bâtir, il nous restait des maisons d'un revenu suffisant, moins environ cent piastres, pour acquitter les intérêts. Cette considération, outre la convenance du site et le bas prix du terrain par lui-même, déterminait la société à en faire l'acquisition.

Voici donc notre position :

D'ici au commencement de la construction qui, on le comprend, dépend du succès de la souscription, mais qui, suivant toutes les conjectures, ne saurait être retardée de plus d'une année la société servira ses intérêts et aura un excédant d'au moins \$600, et durant la construction, le reste du terrain les paiera presque en entier.

Il nous fallait ces conditions favorables pour acquérir, et nous en avons profité.

Nous serons en mesure de donner, dans notre prochaine feuille, une description détaillée des plans de l'architecte du Panthéon, et de faire suivre au public le progrès du mouvement. Les plans de M. Resther, l'architecte, ont été reçus par le comité de construction. Ils sont déposés aux bureaux de la société, rue Saint-Lambert, 13 ; le public est admis à les examiner, de 10 h. a. m. à 3 p. m.

Naissances, Mariages, Décès.

L'Echo publiera gratuitement les annonces des naissances, mariages et décès qui surviendront dans les familles des sociétaires de la Saint-Jean-Baptiste de tout le pays.

Les événements de cette nature qui arrivent chez nos frères des États-Unis seront aussi recueillis avec soin et publiés dans notre feuille.

La grande famille canadienne pourra ainsi suivre partiellement de l'œil, pour ainsi dire, le mouvement de sa population.

IL FAUT EN FINIR.

Les affaires du Tonquin traînent en longueur, et il n'y a qu'un cri dans toute la France qu'il faut en finir. En finir, cela signifie qu'il faut obtenir de la Chine l'exécution complète du traité de Tien Tsin, c'est-à-dire l'évacuation de tout le Tonquin et puis une réparation de l'attentat de Baclé.

L'amiral Courbet et le général Brière de l'Isle sont-ils en état d'imposer à la Chine les deux conditions dont nous venons de parler? Il ne le semble point. Avec les troupes dont ils disposent, ils sont à peu près condamnés à la défensive. Il faut donc leur envoyer des renforts, et des renforts suffisants

pour atteindre certainement le but poursuivi.

Mais où envoyer au juste ces renforts? Quelle campagne nous permettra le plus rapidement et le plus sûrement de terminer cette affaire? Quelle est le meilleur moyen d'amener la Chine à nous accorder ce que nous exigeons? C'est pour faire la paix que l'on fait la guerre.

Nous demandons à la Chine le Tonquin tout entier. Pour qu'elle le cède, le plus simple, dira-t-on, c'est de le conquérir sur ces bandes. L'occupation de Langson, qui nous procurerait peut-être la possession de Cao-bang, fermerait aux bandes chinoises les principales entrées du Tonquin. Ce coup de force produirait d'ailleurs un grand effet moral, des deux côtés de la frontière, sur nos sujets, les Annamites et sur nos ennemis les vice-rois de Canton et du Yunnan. Mais n'allons pas nous imaginer que le gouvernement central daignerait s'en préoccuper!

Une expédition à Langson ne nous donnera pas la paix. Ce n'est pas au Tonquin que nous forcerons les Chinois à la signer. Ce n'est donc pas au Tonquin qu'il faut envoyer la plus grande partie de nos renforts.

Pour Formose, il en va tout autrement. Si nous nous en emparons; si, après nous être fortifiés à Kelung, nous occupons Tamsui, et ensuite Tawitwan et Takoou, et peut-être quelques autres points encore; si nous faisons mine de vouloir y rester, la Chine s'empressera de négocier. Ce que Napoléon disait d'Anvers, qu'entre ses mains c'était un pistolet dirigé sur le cœur de l'Angleterre, est vrai de Formose relativement à la Chine.

La Chine, qui ne voit pas grand inconvénient à se retirer du Tonquin, fera tout au monde pour empêcher une puissance maritime de s'installer à demeure dans l'île de Formose. On l'a bien vu, il y a quelques années, lorsque les Japonais y ont pris pied; le Céleste Empire, jusque-là si arrogant, s'est empressé de traiter et de payer une indemnité de 20 millions. Maîtres de Formose, nous dicterons les conditions de la paix. Pour nous faire rendre ce gage, la Chine consentira à tout ce que nous voudrons. Elle n'hésitera pas à évacuer le Tonquin intégralement, et elle négociera sérieusement en vue d'une réparation de l'acte inqualifiable de Baclé.

Et ici nous rappelons ce que nous avons dit, d'après les informations les plus directes et les plus sûres: la Chine n'a pas d'argent. Lui demander une indemnité, c'est lui demander, pour le moment du moins, l'impossible. C'est d'ailleurs, paraît-il, lui imposer la plus dure des humiliations. Nous n'avons aucun intérêt à l'humilier outre mesure; nous avons, au contraire, le plus grand intérêt à vivre avec elle dans des termes d'amitié dès que le différend sera réglé, puisqu'alors nous serons voisins. La France, d'ailleurs, ne tient pas précisément à quelques millions de taëls; elle tient à faire

reconnaître solennellement son bon droit et à obtenir une réparation de l'outrage qui lui a été fait.

L'occupation de Formose peut nous fournir cette compensation. Il va sans dire que nous ne l'évacuerons qu'à la suite de l'entière évacuation du Tonquin, après que nous aurions mis garnison à Langson, à Gaobang et à Lackaï. Mais, nous souvenant du mois de juin, nous avons le droit évident d'exiger encore une garantie pour la stricte exécution, à l'avenir, du traité de Tien-Tsin, et cette garantie, qui serait en même temps une réparation, nous la trouverions en prolongeant pendant un temps déterminé l'occupation de Kelung ou de tout autre point.

Si la Chine refuse ces conditions, nous resterons à Formose, dont les douanes et les charbons payeront nos frais de séjour. Si la Chine accepte en principe, il n'y a plus qu'à fixer les termes.

Or, elle acceptera, nous en avons la conviction profonde, parce qu'elle ne peut nous laisser maîtres de Formose et qu'elle n'a aucun moyen de nous en faire partir qu'en traitant avec nous.

Concluons: Envoyons nos renforts à l'amiral Courbet, pour qu'il achève au plus tôt son œuvre. Qui sait si la seule résolution de les lui envoyer ne suffira pas pour décider le Tsong-li-Yamen—à en finir?—(*La République Française.*)

M. Gladstone et le spiritisme.

On écrit de Londres:

M. Gladstone a assisté à une séance spiritiste, chez son amie, Mme Thistlethwayte, dans Grosvenor-square.

Voici en quels termes M. W. Eglinton, le médium qui a "opéré", rend compte de cette séance: "Ayant été présenté au premier ministre, il a bien voulu me dire qu'il était heureux de faire ma connaissance, et qu'il n'était nullement incrédule quant à la possibilité des phénomènes psychiques. Il a ajouté qu'il était convaincu de l'existence des forces subtiles que nos intelligences bornées étaient incapables de saisir, et qu'il se trouvait dans la posture non point d'un sceptique, mais d'un étudiant qui n'avait aucune raison pour mettre en doute la loyauté de mes prétentions.

"Tout le monde s'est assis alors autour d'une table ovale. J'avais à ma droite lady X... et Mme Thistlethwayte; ensuite venaient M. Gladstone et la marquise Z... Nous demandâmes d'abord à M. Gladstone de confier une question quelconque à une ardoise ordinaire d'écolier. Cela fait, j'ai tenu l'ardoise de manière qu'il m'eût été impossible de lire l'écriture, et avec l'autre face de l'ardoise serrée contre le bois de la table. Aussitôt la réponse a commencé à s'écrire. M. Gladstone entendait parfaitement le trait grattant de l'écriture, et le jeu surpris

de sa physionomie était très curieux à suivre. Mais sa surprise a redoublé quand il a vu que la réponse se trouvait être: "L'année 1857;" car sa question avait été: "Quelle est l'année précédente aussi remarquable pour sa sécheresse?"

"Ensuite, M. Gladstone a pris une ardoise double, se fermant à clef, et s'est retiré dans un coin de la chambre, où il a écrit quelques mots que personne n'a pu apercevoir. Il a fermé l'ardoise à clef, mettant la clef dans sa poche.

"Alors, l'ardoise a été tenue par moi et par une des dames en pleine évidence, et le bruit grattant de l'écriture s'est fait entendre de nouveau. Aussitôt le bruit cessé, M. Gladstone a rouvert l'ardoise, et la réponse qu'il a trouvée à sa question: "Le pape se porte-t-il bien?" était: "Il est bien de corps, mais malade d'esprit." Je n'ai pas besoin de décrire en détail les autres expériences, qui ont toutes réussi, mais je dois ajouter que plusieurs questions étaient écrites en français, en espagnol et en grec. Or, je comprends peu le français, et pas du tout les deux autres langues. M. Gladstone, comme on pouvait le voir, s'est intéressé vivement à toutes les questions, et il a pris note par écrit de toutes les réponses.

"Après la séance, M. Gladstone, parlant de l'attitude des hommes de science à l'égard de ces manifestations, m'a dit: "Ils rendent de grands services dans leur genre spécial d'études et de recherches, mais ils sont trop souvent peu disposés à prêter leur attention à tout ce qui est en conflit avec leur manière de penser. Il ne se font pas faute même, à l'occasion, de chercher à nier ce qu'ils ne se sont pas donné la peine d'examiner, ne se rendant pas compte qu'il peut y avoir dans la nature des forces à eux inconnues. "J'ai constaté avec plaisir combien son vaste esprit, malgré son âge avancé et ses préoccupations de tout ordre, était ouvert à l'examen des théories nouvelles."

Chambres hautes et doubles mandats.

Sous le titre ci-haut, le chevalier Gust. A. Drolet vient de publier, dans la *Minerve*, un écrit remarquable sur la réorganisation des chambres hautes, le sénat, et des conseils législatifs des provinces, basée sur trois chefs de réforme: 1o l'amovibilité des membres; 2o la dualité du mandat; et 3o la division du sénat et de chacun des conseils législatifs en deux parts égales, chacune composée de douze sénateurs et de douze conseillers, dont un groupe de douze serait choisi par les électeurs ordinaires, divisés en douze groupes électoraux, et l'autre groupe choisi par la couronne. Le choix des derniers serait fait sur des listes de présentation, composées parmi les grands corps ecclésiastiques et civils de l'Etat, au nombre de douze dans chaque province.

Pour le second groupe, celui qui dépendrait de la couronne, l'idée serait de substituer la distinction intellectuelle à la qualification foncière, conservée pour le premier. Pour le sénat, le premier dignitaire de chaque corps serait l'objet du premier choix; et pour le conseil législatif, le suivant, et ainsi de suite pour chaque vacance. Comme une analyse ne rendrait peut-être pas la pensée de l'auteur, laissons-le parler lui-même.

"Il me semble que le plan suivant est assez séduisant et raisonnable pour satisfaire toutes les ambitions. Ce serait de faire deux parts égales du sénat et du conseil. Une moitié serait laissée au choix des électeurs ordinaires de la province, divisée en douze grands collèges électoraux, et l'autre moitié serait laissée à la nomination de la couronne, d'après des listes de présentation déterminées et fixées à l'avance par arrêt du gouvernement, afin d'assurer pour toujours, douze fauteuils dans chaque chambre, à certaines illustrations qui appartiennent de droit, au premier corps politique, dans presque tous les pays constitutionnels. Je veux parler de l'Épiscopat et de la magistrature, des savants et des hommes dont le génie s'impose à l'admiration de tous, enfin de ces hommes supérieurs aux autres par leurs vertus, par leurs connaissances, mais qui refuseraient avec raison de descendre dans l'arène pour briguer les suffrages populaires, et qui seraient bien en peine de trouver un collège électoral pour les élire, au cas où ils seraient opposés par les politiciens qui fleurissent ici comme ailleurs.

Ces listes de présentation contiendraient les noms de personnes élues au second degré, puisqu'elles seraient déjà choisies et suggérées à la couronne par des électeurs réunis.

Ainsi, supposons que ces douze futurs sénateurs soient choisis comme suit. On ferait la même liste pour le conseil législatif en prenant le dignitaire, en suivant, par rang de préséance, dans les cas où le titulaire est désigné ex-officio:

1o L'archevêque catholique de Québec (de même dans les sept provinces).

2o L'évêque anglican de Montréal.

3o Le juge-en-chef de la cour d'Appel.

4o Le juge-en-chef de la cour Supérieure.

5o Un candidat présenté par le conseil de l'Université Laval.

6o Un candidat présenté par le conseil de l'université McGill.

7o Un candidat présenté par le conseil de l'instruction publique.

7o Un candidat présenté par le conseil des chambres des arts, métiers et agriculture.

9o Un candidat présenté par le conseil de la chambre de commerce.

10o Un candidat présenté par le conseil du Barreau de la province.

11o Un candidat présenté par la chambre des notaires de la province.

120 Un candidat présenté par le collège des médecins et chirurgiens de la province.

Les lieutenants-gouverneurs de chaque province devraient aussi trouver un siège au sénat, à l'expiration de leur terme."

Sans entrer pour le moment dans la discussion de ce projet de réforme, disons tout de suite qu'il exclut le double mandat, c'est-à-dire, la représentation, à la fois, dans le sénat et dans le conseil législatif, et la chambre des communes, ou dans les chambres d'assemblée, par les mêmes dignitaires, dont les pouvoirs représentatifs sont individuellement limités au sénat ou au conseil législatif, et ne sont pas attribués à la chambre des communes ou à l'assemblée législative.

D'un autre côté une question préliminaire s'impose nécessairement à nos appréciations.

La réorganisation des chambres hautes est-elle nécessaire? Si oui, le plan est-il applicable avec ou sans modification? Si non, quel autre plan lui serait préférable?

C'est en suivant cet ordre, que nous traiterons le sujet dans une série d'articles subséquents.

En attendant, nous devons féliciter M. le chevalier Drolet de l'heureuse idée qu'il a eue de mettre devant le public une question de cette importance.

Au début d'une constitution qui n'a pas encore reçu la sanction du temps, et qui en est encore à ses essais de fonctionnement, les écrivains qui consacrent leur talent et leurs veilles au service de son interprétation et de son perfectionnement sont dignes de de tous éloges, et il est fâcheux que ces beaux exemples ne soient pas plus fréquemment suivis. Nous pouvons différer d'avec M. Drolet, sur quelques points mais nous ne pouvons pas refuser nos éloges à son zèle et à la droiture de ses intentions.

LE CONCILE DE BALTIMORE

On ne peut trouver rien de plus beau et de plus religieux que les offices du matin à la cathédrale de Baltimore. Il vaudrait la peine de passer une journée à Baltimore rien que pour entendre les séminaristes chanter les hymnes sacrées, si harmonieuses, si inspirées. Les discours des prélats sont remarquables par la sagesse et l'élévation. Celui de Sa Grandeur Mgr Ryan, de Buffalo, fut un éloquant et puissant plaidoyer sur l'observance des fêtes et particulièrement du dimanche. Nous devons, surtout, faire remarquer que Sa Grandeur, après avoir montré que l'adoption du dimanche par les protestants, comme le jour du Sabbat, fut une reconnaissance de la suprême autorité de l'Eglise catholique, donna de nombreuses louanges à nos frères séparés pour le zèle avec lequel ils observent ce jour consacré. Sans désirer des restrictions oppressives et par trop puritaines,

le prélat engagea ses auditeurs à s'unir à tous ceux qui veulent prévenir la profanation du jour du Seigneur.

Les Pères du Concile délibèrent dans une des grandes salles du Séminaire de Saint-Sulpice, magnifique établissement qui est et doit être un sujet d'orgueil, non-seulement pour Baltimore, mais pour toute l'Amérique catholique. Plusieurs évêques, en particulier ceux d'origine et d'éducation française, y sont logés; parmi eux se trouve Mgr O'Farrell, de Trenton.

La chambre du Concile est une belle pièce. Derrière le trône du délégué apostolique est le portrait du Souverain-Pontife. A droite et à gauche sont assis les archevêques, par rang d'ancienneté, et en face sont les bancs des évêques. Rien d'imposant comme cette réunion lorsque les Pères du Concile sont en séance. Quelques-uns sont d'un âge avancé, d'autres jeunes, mais tous ont la figure expressive d'hommes d'étude, de législateurs, de pasteurs. Le vénérable archevêque de Saint-Louis est le doyen du Concile; son regard est encore vif, comme lorsqu'il siégeait au second Concile plénier, il y a plus de vingt ans. Soit dans la salle des délibérations, soit sur l'estrade de la salle publique, Nos Seigneurs Gibbons et Williams attirent tous les regards. L'archevêque Riordan, de San Francisco, et l'archevêque Corrigan, de New-York, qui étaient ensemble le soir où Pie IX souhaila la bienvenue aux premiers enfants de l'Amérique qui s'étaient rendus au collège américain à Rome, sont aujourd'hui aussi ensemble au Concile. Le vénérable archevêque Alemany, l'évangéliste des Chinois, est assis près de l'archevêque Lamy, encore aussi vigoureux qu'au temps où il dirigeait la défense du convoi des "prairie schooners" qui furent assaillis pendant trois jours par toutes les forces des Peaux Rouges; aussi zélé pour la foi et pour la discipline que lorsqu'il parcourait le nouveau Mexique et évangélisait les Indiens.

Le premier dans le banc des évêques, le plus ancien par la date de sa consécration, mais le plus jeune par son inaltérable bonne humeur et ses aptitudes au travail, est l'évêque de Brooklyn.

Des discours généreux et des pensées profondément catholiques seront certainement émises par les braves cœurs et les fortes têtes qui viennent de Rochester et de Cleveland. La bonté, la dignité, le savoir sont représentés dans Vincennes, *Montani semper liberi*, de même que Wheeling fournira le courage et le zèle apostolique. L'Ouest, si actif, ne fut jamais représenté par des hommes plus croyants en ses destinées que par les pieux prélats de Saint-Paul et de Peoria. Du New-Hampshire vient le plus jeune des évêques, et de Saint-Augustine, le plus vieil établissement catholique de l'Amérique, arrive un brave cœur, pionnier des plus courageux. De l'Ohio et des Montagnes-Rocheuses, deux évêques

élus, Mgr Haes et Mgr Glorieux, quoique non encore en possession de leurs bulles, sont admis à participer à tous les pouvoirs et privilèges des membres du Concile, par permission spéciale du Pape transmise par le câble.

Tout le monde regrette l'absence du grand cardinal de New-York, et ce regret a été exprimé avec beaucoup d'éloquence par Mgr de Boston, dans sa réponse à l'adresse des citoyens de Baltimore. A quelque race et à quelque pays qu'appartiennent les prélats réunis au Concile, ils sont tous également catholiques dans leur foi, apostoliques dans leur zèle, et Américains dans leur dévouement aux meilleurs intérêts de la république.

Depuis la réception solennelle faite aux membres du Concile jeudi, les réceptions se sont succédées sans interruptions. Aucune, il est vrai, ne met obstacle aux travaux du Concile, mais elles occupent tous les moments de loisir des membres de l'auguste assemblée.

Le 23, une réception leur fut faite par M. Salomon Hillen, appartenant à l'une des plus vieilles et des plus aristocratiques familles de l'Etat. Sa résidence était magnifiquement décorée et brillamment illuminée; un excellent orchestre a joué pendant une partie de la soirée. Il y eut aussi une réception à Carroll Hall, à laquelle tous les membres de la paroisse Saint-Vincent avaient été invités. Des invitations ont été envoyées pour d'autres réceptions du même genre.

Dans les conversations des membres du Concile il est surtout question de l'espérance qu'ils ont que le Pape nommera un cardinal pour l'Amérique avant la clôture du Concile. Lorsque Mgr Gibbons revint de Rome, l'été dernier, son nom et celui de Mgr Feehan, de Chicago, étaient particulièrement mentionnés, mais depuis les noms d'autres prélats ont été mis en avant. Le clergé de Baltimore désirerait beaucoup voir son archevêque élevé à la dignité cardinalice et dit que cela devait être, parce que Baltimore est le plus ancien siège épiscopal de l'Amérique, et l'église primitive en ce pays. Les catholiques de l'Ouest disent que Mgr Feehan devrait recevoir le chapeau pour reconnaître ses services apostoliques dans l'Ouest et le Nord-Ouest. Ce serait, ajoutent-ils, un témoignage de la valeur du bien accompli pour cette partie de l'Eglise. D'autres encore pensent que Mgr Williams de Boston sera créé cardinal. Un membre éminent du clergé de l'Ouest, en parlant sur ce sujet, disait qu'à la mort de Mgr Son Eminence le cardinal McCloskey, dont les infirmités peuvent faire prévoir la fin prochaine, Mgr Corrigan ne serait pas fait cardinal à sa place. Il pense que le coadjuteur du cardinal est trop jeune pour être fait Prince de l'Eglise. Plusieurs prélats croient que le nom du nouveau cardinal sera connu avant la fin de la semaine.

Le service d'actions de grâces qui aura lieu jeudi à la cathédrale offrira le plus grand intérêt. Le sermon de Mgr Spaulding aura pour sujet l'« Amérique, » et sans aucun doute Sa Graudeur profitera de cette occasion pour définir avec soin la position de l'Eglise catholique dans ses relations avec le gouvernement des Etats-Unis.

CONSEIL PRIVE.

AFFAIRE DES TIMBRES JUDICIAIRES.

(Jugement défavorable à la Province.)

Le comité judiciaire du conseil privé vient de rendre contre la Province un jugement qui l'a mise en grand émoi, et avec raison, car il s'agit, pour le gouvernement provincial, d'une matière d'un haut intérêt financier. En 1830, la législature de Québec passa un statut imposant une taxe judiciaire de dix centins sur toute pièce ou exhibit produit en cour, et la constitutionnalité en fut mise en doute dans une cause à la poursuite d'un nommé Walter Reid, où est intervenu le gouvernement pour défendre son droit de timbre attaqué par le demandeur. Celui-ci réussit en cour de première instance, mais il perdit en appel, et se pourvut au conseil privé qui vient de lui donner gain de cause.

Comme on ne connaît pas encore les motifs du jugement et qu'il y avait une question de forme soulevée dans la cause, on espère que c'est sur ce point de forme que Reid aura triomphé, ce qui ne tirerait à aucune conséquence.

Si, au contraire, la Province a succombé sur le fond, c'est-à-dire sur la constitutionnalité de la loi, et si le conseil privé a négativé le pouvoir de la législature d'imposer un droit de timbre sur les pièces produites en cour, ce jugement entraîne les conséquences les plus fâcheuses pour la province, non-seulement sous le rapport judiciaire, mais encore au sujet de ses pouvoirs législatifs.

Nous traiterons de cette cause, quand les motifs du jugement seront connus, et nous exposerons l'état de la question pour saisir nos lecteurs de l'importance de ses résultats, si, nous le répétons, elle a été jugée au fond contre nous.

L'Echo en agira de même pour toutes les questions de cette nature portées devant les tribunaux; et sous une forme populaire et débarrassée des technicités légales, tiendra ses lecteurs au fur et à mesure qu'elles seront rendues, au courant de leurs décisions, et de la marche de la jurisprudence sur un sujet d'un haut intérêt.

AVIS.

Nous commencerons dans notre prochaine feuille la publication de la liste des souscripteurs au Panthéon national.

LE COIN DE FANCHETTE.

Mettez-le dans le coin... J'ai oublié de le mettre dans le coin. (Conte de ma grand-mère.)

« Il y avait jadis une femme nommée Fanchette : c'était une *gaupe*, sans ordre s'il en fut, qui laissait tout traîner dans son ménage. Aux reproches qu'on lui faisait, elle répondait constamment : « J'ai oublié de le mettre dans le coin ; mettez-le dans le coin. » Le pauvre coin n'en pouvait plus, encombré qu'il était de ce qu'elle y avait accumulé depuis vingt ans.

Si un de ses marmots se cassait le nez et poussait des cris pitoyables en le tenant à deux mains, Fanchette prenait l'enfant dans ses bras et lui disait pour le consoler : Ne pleure pas, mon amour ; j'ai oublié de mettre cette satanée bûche, qui t'a fait tomber, dans le coin.

Sa fille aînée, sortant un jour de sa chambre, en toilette de bal et les cheveux poudrés à blanc, s'accroche les pieds sur un baquet, tombe la tête dans un seau rempli d'eau sale, qu'elle renverse sur elle, et se retire passée à l'empois depuis la tête jusqu'aux pieds, en pleurant comme une madeleine. Sa mère laisse sur le foyer une poêle pleine de graisse bouillante, court à sa fille et lui dit : Ce n'est rien, ma chère niche ; j'ai oublié de mettre ce chien de baquet et ce diable de seau dans le coin.

Le grand père, affligé d'une vue basse, accourt au bruit, tombe assis au beau milieu de la friture, crie comme un sauvage douillet que ses ennemis font rôtir ; et pendant que sa fille l'écorche comme une anguille en voulant décoller la partie de la culotte qui adhère à la peau du martyr, Fanchette ne cesse de répéter pour le consoler : C'est ma faute, bon papa, j'ai oublié de mettre ma poêle dans le coin... de la cheminée ; je n'y manquerai pas une autre fois.

Le soir, son mari arrive de l'ouvrage, tombe sur un colfret qui était au beau milieu de la porte d'entrée, se fait, dans sa chute, une bosse au front grosse comme un œuf de poule, jure comme un possédé en criant à sa femme d'apporter la bouteille au vinaigre pour bassiner la contusion. Fanchette court au garde-manger ; on entend un bruit de vaisselle cassée, le mari s'égosille à crier : Apporteras-tu à la fin le vinaigre ? où le diable t'a-t-il emportée que tu ne reviens plus ?

Ce n'est rien, mon homme, répond Fanchette. J'avais laissé la bouteille sur le plancher, et j'ai eu le malheur de la casser, mais c'est égal, la saumure vaut encore mieux pour les bosses à la tête, et je cours à la cave.

La malheureuse Fanchette, dans son empressement, s'accroche les jambes quelque part, tombe la tête la première dans la cave et se casse le cou.

Le lecteur suppose avec raison, que je divague avec mon conte : il faut me justifier d'une imputation aussi injurieuse à mon amour propre d'auteur. Il me restait quelques anecdotes, bien insignifiantes sans doute, que j'avais oublié de mentionner dans les « Anciens Canadiens, » mais qu'avec la ténacité d'un vieillard, je tenais à relater quelque part. Dans ce grand désarroi, une idée ingénieuse semble me tirer d'affaire. Imitons cette chère Fanchette, pensais-je, et faisons de cet ouvrage un coin, à sa façon, pour y déposer tout ce qui me passera par la tête, tant des anciens que des nouveaux Canadiens : il n'en coûte, après tout, que la facture ; et le pis qui

pourrait m'arriver serait de me casser le cou comme Madame Fanchette. D'ailleurs, je n'y mettrai pas plus d'ordre qu'elle ; j'entasserai les anecdotes à mesure qu'elles me viendront, sans autre plan arrêté qu'un certain ordre chronologique, que je ne promets pas de toujours observer.

(Extrait de la préface des Mémoires de M. de Gaspé.)

[L'Echo se propose également d'avoir son « Coin de Fanchette » où s'entasseront pêle-mêle les dires du jour, les calinotades, les anecdotes du temps passé et tous ces riens qui n'ont de valeur qu'en ce qu'ils arrachent un sourire aux gens les plus sérieux. Tous les amis de l'Echo qui ont quelque chose qui traîne dans leurs cartons ou dans leur mémoire sont invités à nous les envoyer ; nous relèguerons tout cela dans le « Coin de Fanchette, » et ce sera ce coin célèbre qui servira de bouc d'Israël à tout le monde.]

VALLIÈRES ET PLAMONDON.

C'est de M. de Gaspé lui-même que notre correspondant tient la première anecdote que nous allons mettre dans notre coin de Fanchette. Laissons-lui la parole :

« C'était il y a vingt ans, j'étais en villégiature chez M. de Gaspé à Saint-Jean Port Joli. Un jour que nous devisions de ce qu'il appelait son bon vieux temps, dont j'étais si curieux de connaître les histoires, il me dit tout à coup : Ainsi vous avez connu le juge Vallières de Saint-Réal ? — Sans doute, lui répondis-je, beaucoup même — Eh bien, alors tant mieux ; nous allons encore en parler, outre qu'à mon sens il a été l'homme doué du plus de talents naturels du Canada, ce fut un de mes camarades de collège et un des gais compagnons de ma jeunesse. — Pauvre Vallières, pauvre Plamondon, et il se mit à en nommer plusieurs autres, le major Laforce, Leblond, Moquin... Pauvres amis ! Hélas ! ils sont tous partis depuis longtemps et je suis le seul survivant de cette bande joyeuse... »

Vous allez, comme les autres, me demander d'où venait au juge Vallières ce surnom de Saint-Réal qu'il ajoutait au sien ? Eh bien ! croiriez-vous que je serais bien embarrassé de répondre. Il n'a jamais voulu s'expliquer sur ce point, et pressé de questions, le fin matois trouvait toujours le moyen de s'en tirer par quelque subterfuge. Il ne lui venait certainement pas de sa famille, car je n'ai jamais connu de Saint-Réal parmi les Vallières du pays, et son père était de la basse ville.

J'en suis donc réduit aux conjectures dont la plus probable est qu'étant fort original et très *santaisiste*, comme vous diriez aujourd'hui, il aurait pris ce surnom par excentricité et pour satisfaire le caprice d'un moment, et qu'à force de le porter il n'aura pu ou voulu s'en défaire dans la suite. Toujours est-il qu'il l'a conservé toute sa vie et qu'il n'a jamais signé autrement.

— On ne l'a jamais connu sous d'autre nom aux Trois-Rivières ou à Montréal, lui fis-je remarquer.

— Certainement non, ni ici non plus.

Il n'était pas d'ailleurs le seul jeune homme de son temps qui se soit ainsi affublé d'un nom d'emprunt. Tenez, vous avez par exemple M. Letellier qui a longtemps pratiqué comme notaire à la Rivière-Québec, et bien qu'originaire de Vallières il s'appelait originairement Letellier ou même Tellier tout court, il ne s'en faisait pas moins appeler Letellier de Saint-Just ; le nom est même

resté à son fils qui a dû être en Chambre de votre temps.

—Pas de mon temps, M. de Gaspé. Il y avait été avant, mais depuis que j'y suis, Chapais l'a toujours battu. Il a depuis été élu au conseil Législatif.

—Qu'importe. Son père n'en était pas moins pour cela un Saint-Just à la Saint-Réal. Je me rappelle même à ce sujet un trait assez plaisant commun à Vallières et à lui. Un jour que Vallières lui demandait assez imprudemment où il avait pris son titre de Saint-Just? "Dans les archives de la noble famille de Saint-Réal," lui riposta ce dernier.

Vous comprenez pourtant que les épigrammes ne manquaient pas à notre ami Vallières, mais il tenait bon et ne lâcha jamais pied.

Je vais même vous raconter, continua le spirituel et bon gentilhomme, une passe d'armes en vers, engagée à ce sujet entre Plamondon et lui, les deux hommes les plus aimables de ce temps.

—Vous vous oubliez, fis-je, par manière d'aparté.

—Il est naturel qu'on s'oublie à mon âge, répondit le conteur qui ne voulut pas faire semblant de comprendre; mais pour revenir à mon histoire, et vous faire goûter le sel de l'aventure, il faut vous mettre au fait des instincts et des particularités des combattants.

M. Plamondon, de petite taille, grêle, pâle et imberbe, avait été élevé par M. Deschenaud, le curé de l'Ancienne-Lorette, et avait été destiné à l'état ecclésiastique. Il avait conservé une tournure cléricale qu'il exagérait à dessein pour augmenter l'effet de ses joyeusetés, et qui contrastait singulièrement avec ses habitudes assez peu canoniques. Il avait surtout une manière de chanter en faux bourdon dont le succès de rire était irrésistible.

Vallières, de son côté, avait les manières quelque peu théâtrales qu'il a conservées jusqu'à ses vieux jours, chantait avec emphase, et quoique fort négligé, débraillé même dans son intérieur à cette dernière époque, il se mettait dans sa jeunesse avec beaucoup de recherche, et portait constamment l'habit d'ordonnance. Il affectionnait surtout le jabot, qui était alors de mode, mais dont il exagérait les dimensions. Il avait des prétentions à la versification, et nous l'appelions ironiquement Despréaux.

Nous avions à cette époque des dîners d'avocats, à la fin des termes qui se tenaient quatre fois par année. Ces dîners que nous avions tantôt à la ville et tantôt à la campagne, comme à Lorette et à Montmorency, étaient fameux et pour rien au monde nous n'aurions voulu y manquer.

C'était à un de ces dîners, celui de la Saint-Michel, donné à Montmorency. Vallières avait été encore plus taquin que d'habitude envers Plamondon son rival et qu'il prenait à tâche. Plamondon ne semblait pas être en verve, et Vallières avait tourné les rieurs de son côté. Il avait surtout, à propos de certaine rime entre *anon* et *Plamondon*, accablé ce dernier en ajoutant: "la rime peut ne pas y être mais le sens y est certainement," quand notre faux ecclésiastique se levant inopinément entonne sur le cinquième ton et de sa voix de faux bourdon le couplet suivant:

Fier descendant des Saint-Réaux
Croisés avec les Despréaux,
Illustre et noble rejeton
De parents autrefois sans nom,
Je vais te faire une chanson.

Pas n'est besoin de vous dire l'éclat de rire qui accueillit ces paroles mordantes et si rapidement improvisées.

—Vais-je continuer? demande le chanteur à son adversaire.

—Continue, dit celui-ci, qui riait sous cape et préparait sa réplique.

La chanson continue:

C'est anjour rd'hui la Saint-Michel,
Jour où les ânes changent de poil,
Tu veux faire comme les autres,
Mais sous ton jabot de haut ton
Et l'éclat de ton faux blason
Nous voyons tous, joyeux apôtres,
La couverture d'un grison.

Le rire allait *crescendo*, mais le tour de Vallières était venu, et le voilà qui riposte du ton emphatique qui lui était habituel par les rimes suivantes:

Halte là, mon cher Plamondon;
Tu le prends sur un trop haut ton,
Chez toi, misérable avorton,
Le poil ne trahit pas la bête,
Car faisant comme pour ta tête,
Dieu ne mit rien à ton menton.

—Vais-je continuer?

—Oui, reprend l'autre.

Alors,

Au surplus tu songeas, dit-on
Mais tu préféras le jupon:
Pour moi, faisant comme les autres
J'aurais évité tes sermons,
Tes psaumes et tes leçons,
Car on t'eût vu pour patenôtres,
Chanter de mauvaises chansons."

—*Well done*, Vallières, dit M. Andrew Stuart qui avait un faible pour lui, et qui était, contre son ordinaire, des nôtres ce jour-là.—Et les rires des autres de recommencer pour ne cesser qu'à notre retour à la ville.

Après m'avoir fait ce récit, l'auteur des *Anciens Canadiens* me quitta brusquement pour me laisser à l'effet de son histoire; mais le lendemain, il reprit le sujet en me disant, comme il le faisait chaque fois qu'il voulait revenir sur une anecdote: *j'ai oublié de vous dire hier* que nous avons toujours suspecté nos improvisateurs de supercherie et de connivence, et de nous avoir donné comme impréemptus des vers concertés d'avance entre eux, en un mot d'avoir agi en compères, ce qui, après tout, ne serait pas encore trop mal, n'est-ce pas?

La conversation en resta là pour le moment.

Trois ans après, M. de Gaspé ayant publié ses mémoires sans cette anecdote, je lui en fis la remarque.

—Attendez, me dit-il plaisamment, pas si fou! Je connais les hommes de la basoche. Vous auriez été capable de la réclamer et de m'accuser de vous l'avoir volée. Mais non, ajouta-t-il plus sérieusement, vous la publierez après ma mort,—je vous en laisse la primeur.

[Extrait de mémoires inédits intitulés: de 1844 à 1864, ou dix ans au Barreau et dix ans en Chambre.]

Aux journaux canadiens des Etats-Unis.

Nous prions les éditeurs des journaux canadiens publiés aux Etats-Unis de vouloir bien échanger avec nous.

Nous avons l'intention de leur emprunter tout ce que nous croirons pouvoir intéresser leurs frères du Canada.

Nous sommes unis par le lien de la nationalité—*uno juncti vinculo*.

Nous sommes frères.

Que les frères se connaissent entre eux: que la distance ne soit pas un obstacle à leurs relations de bonne amitié.

Notre journal sera l'écho de leurs journaux. Les amis du pays sauront ce que font leurs frères de là-bas.

Ces relations une fois bien établies, nos frères des Etats-Unis oublieront de temps en temps qu'ils sont loin de la patrie bien-aimée.

COMMUNICATION OBTENUE PAR L'ECRITURE.

DONNÉ PAR L'ESPRIT DE M. CORNILLEAU QUATRE JOURS APRÈS SA MORT (MEDIUM VICTOR GOUTARD.)

[Nous publions la communication suivante à titre de curiosité. Les adeptes du spiritisme battent des mains, les non initiés lèveront les épaules; dans tous les cas, la pièce est curieuse; elle est toute récente, du mois dernier.]

"Mes bons amis, je commence par vous remercier du bon souvenir que vous conservez de moi, merci à tous mes frères de la terre que j'ai précédés dans la vie véritable; oui, je suis délivré des chaînes qui me retenaient captif dans cette prison que je nomme la terre, et c'est avec un réel bonheur que j'ai reçu la mort, ce coup qui fait trembler les adeptes de la croyance au néant, mais qui fait tressaillir de bonheur ceux qui croient à une vie future et à une justice céleste, juste dans toute l'acceptation du mot.

"Je ne redoutais certes pas la mort, loin de là; j'aspirais par toutes les forces de mon âme à cet instant où prisonnier je reconquerrais la liberté. Liberté, quel doux mot à prononcer, qu'il exprime de grandeurs et d'harmonies ineffables; et je la possède cette liberté chérie, je suis complètement libre et heureux. Je puis m'élever sur ces terres du ciel que j'admire seulement comme un prisonnier admire un coin de jour par un petit interstice, en haut de sa cellule; je puis les visiter et j'espère pouvoir ainsi venir vous dépeindre les beautés piquantes et les sites enchanteurs qui les composent. Oh! mes amis, je vous en prie, quand la mort viendra vous chercher, lorsque Dieu dans sa sagesse infinie aura dit: assez de souffrances bien subies, venez en recevoir la récompense, ne redoutez pas ce jour de bonheur, car la mort délie l'âme de ses liens, et alors elle s'envole vers sa patrie, vers son créateur, vers Dieu.

"Le moment précis de la mort pour moi, ne fut pas de la souffrance, mais seulement une sorte d'engourdissement passager qui me saisit; je me sentis enserrer dans un réseau inextricable, comme une mouche dans le fin tissu d'une toile d'araignée, mes sens s'obscurcissaient et s'engourdisaient; je vis alors, comme dans un gracieux mirage, s'avancer l'âme de ma femme, son front était ceint d'une brillante auréole et elle était vêtue d'un magnifique tissu, brillant comme l'éclat du soleil. Elle était accompagnée par un esprit aussi avancé qu'elle vêtue comme un officier français, que je reconnus, c'était mon ami le commandant Rollin; tous deux m'exhortèrent à attendre patiemment le moment où mon âme délivrée pourrait les suivre, ce qui bientôt arriva. Je suis certain que les prières de mes amis réunis, contribuèrent à hâter ce moment tant désiré. En-

fin le lien ou cordon fluide qui allait en s'amincissant petit à petit, finit par se rompre tout à fait, et je poussai un cri de joie, car j'étais libre et heureux; ma femme et mon ami me reçurent et éloignèrent de ma vue cette enveloppe matérielle que je venais de quitter pour en prendre une plus éthérée et que vous nommez périsprit. Oh! quelle joie j'éprouvais, j'étais enivré de bonheur, je me sentais vivre d'une vie véritable, de la vie immatérielle, de la vie de l'esprit. Je voulus aussitôt essayer mes forces, et par la volonté de ma femme, qui me servait de guide, et qui, pour moi, en était un effectivement, nous nous trouvâmes sur un nuage fluide qui nous emporta loin, bien loin, nous visitâmes ainsi plusieurs planètes; j'aurais bien voulu continuer ce voyage planétaire, mais je me sentis attiré sur la terre par une volonté supérieure à la mienne. Je descendis toujours accompagné de ma femme, et je vis alors mon corps dans son cercueil que l'on enfouissait dans la terre, j'entendis des paroles sympathiques prononcées par mes amis et frères; j'écoutais attentivement et avec douceur ces paroles amies qui parlaient du cœur, et j'en éprouvai une douce joie; je les remercie sincèrement, car c'est un moment de bonheur que le temps que j'ai passé à les entendre.

"Merci à tous, mes amis, je vous promets de venir vous présider spirituellement comme je le faisais matériellement, mieux encore, car mon esprit est dégagé complètement, et je vois clair maintenant là où je ne voyais qu'obscurité, je définis ce que je ne faisais qu'ébaucher; aussi, mes amis, je vous promets de faire mon possible pour développer et mettre à jour les principes de notre doctrine encore ignorés.

"J'espère vous seconder puissamment.

"Voire ami.

"LOUIS CORNILLEAU."

MICHEL LEFEBVRE & Cie,
NÉGOCIANTS-INDUSTRIELS.

VINAIGRES & ALCOOLS

MÉTHYLÈNES—

ACÉTATES DE PLOMB,
" DE SOUDE,
" DE CHAUX.

VERDETS—

PYROLIGNITE DE PLOMB,
SULFATES DE CUIVRE, Etc, Etc.

21, 23 et 25, Rue Gosford,
34, 36, 38, Rue Duke,
MONTREAL.

AUX QUATRE SAISONS, J. PERREAULT & Cie, maison établie en 1859. 1497, rue Notre-Dame. Vente à sacrifice pour ne durer que quelque temps seulement: Mérinos français, cachemires, gros d'Ecosse, vendus à 20 0/0 de perte, nuages, châles, tricots, vestes en laine, couvertes en laine blanche, le tout offert à des conditions jamais offertes avant ce jour.

ALEX. DUPUIS & Cie, 396 rue Ontario et St-Ignace, MARCHANDS DE BOIS, offrent en vente à des prix très réduits un lot considérable de bois de construction de toute sorte, embouté et uni, lattes, bardeaux sciés et fendus. Grands avantages offerts aux contracteurs.

MALO & THOMAS
Marchands de Bois

CLOS: 498, rue Craig et coin des rues St-Bonaventure et Versailles.

BUREAU: 498, rue Craig, MONTRÉAL.

Mahogany (acajou), Cèdre rouge, Noyer noir, Plaquages de toutes espèces, Bois franc de toutes sortes, Cotonnier, Pin, Epinette, Pruche, Bois de charpente, Lattes, Bardeaux, etc, etc.

Les soussignés ont constamment en mains un assortiment complet des bois ci-haut mentionnés, de toutes les qualités et à des prix avantageux pour l'acheteur. Leur longue expérience dans cette branche d'affaires et l'attention qu'ils portent à remplir fidèlement tout ordre qui leur est confié, leur font espérer une part du patronage de nos contracteurs, meublans, voituriers et du public canadien généralement. Une visite à leurs établissements, au n° 498, rue Craig et au coin des rues Versailles et St-Bonaventure, est respectueusement sollicitée. Bureau principal: N° 498, rue Craig, près la rue St-Laurent. Charpente d'Ottawa sciée à ordre et livrée sous le plus court délai.

LABELLE, BONIN & Cie, Manufacture de MEUBLES unis et de goût, 1661, rue Notre-Dame, Montréal.

P. X. CREVIER, FERBLANTIERS et Ouvriers dans les appareils à gaz, poseurs de fournaies à air chaud, de baignoires, de cabinets, et couvreurs en fer blanc, tôle galvanisée, conducteurs de tuyaux métalliques, etc.

AZARIE LAMARCHE, VOITURIER, 495 et 497, rue Ontario. Réparations promptement exécutées, sous le plus court délai.

LOISEAU & Cie, 352, rue Amherst, Montréal, réal, fabrique les meilleurs CRACKERS du pays. Demandez à votre épicer les biscuits Loiseau & Cie.

DRAPEAU & SAVIGNAC, FERBLANTIERS, PLOMBIERS ET COUVREURS, 120 rue St-Laurent. Appareils à l'eau chaude, couvertures en tous genres pour églises, édifices publics et maisons privées. Ordres exécutés sous le plus court délai.

JOS. ARTHUR ROY, M. D., Médecin-Chirurgien, 2075, rue Notre-Dame, Montréal.

LACOSTE & Cie, Importateurs de FER et de CHARBON. Propriétaires des forges Alphon. Machineries de toute sorte à vendre, 667, rue Notre-Dame.

JOSEPH PAQUETTE
MANUFACTURE DE
COUTEAUX POUR MACHINES

Couteaux à planer, à bouveter le bois, couteaux pour papier, cuirs, coton, laine et liège, de toute dimension et de toute forme.

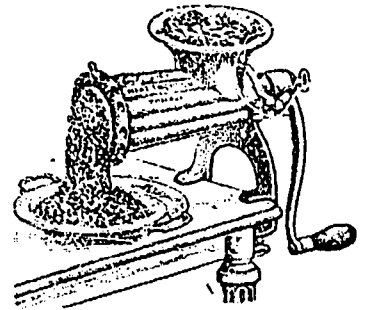
Trempe et coupe garanties égales à celles des meilleures fabriques américaines.

Le propriétaire s'est assuré le concours de M. E. PONTBRIAND, de Worcester (Mass.) qui a 15 ans d'expérience dans cette industrie et qui a charge du travail et de l'expédition des ordres.

No 286, 288, 290,

RUE CRAIG,
Montréal.

NOUVEAUTÉS EN FERRONNERIE!



Nouveau Moulin à Hacher la Viande, facile à nettoyer.

Balais à Tapis, ne faisant pas de poussière.

Séchoirs à Rideaux, valant leur pesant d'or.

Patins de toute sorte, prix réduits, etc., chez

L. J. A. SURVEYER,

1588, rue Notre-Dame,

(En face du Palais de Justice)

MONTRÉAL.

ANS. LABRECQUE, Marchand de Vins, LIQUEURS, ÉPICERIES et Provisions, en gros et en détail, No. 503 rue Ontario (coin de la rue St-André), Montréal.

A. BELANGER, OUVRAGES DE FANTAISIE, Meubles de première classe. Spécialité d'ameublements de salon. 1672, rue Notre-Dame, Montréal.

JULES DASTOUS, Importateur et détaillant de TABAC et CIGARES de première qualité. Pipes de tout genre. 79 rue St-Antoine, Montréal.

J. H. LEBLANC, Manufacturier de PLUMES d'AUTRUCHE et de VAUTOUR, 547 rue Craig, Montréal. Vieilles plumes teintes à échantillons. Commandes exécutées avec soin et promptitude.

LANTHIER & Cie, CHAPELIERS ET MANCHONNIERS, 1663 rue Notre-Dame, Montréal. Pelletterie russe de la plus belle qualité, choisie personnellement; Martre, Zibeline de l'abbaye d'Hudson, Hermine, etc. Raquettes et Soaliers sauvages en grande variété. Département des fourrures constamment ouvert au public pendant la saison d'été.

MATHIEU & GAGNON, Importateurs de NOUVEAUTÉS en gros et en détail, No. 1505, rue Notre-Dame, Montréal. Un tailleur et une modiste sont attachés à l'établissement.

T. CODERRE, PHARMACIE ST-ANTOINE. — Prescriptions préparées avec soin. — 87 et 89, rue St-Antoine, Montréal.

ROSAIRE ROY & Cie, Marchands-Tailleurs, 9, rue Saint-Laurent, Montréal. — SPÉCIALITÉ: Vêtements de soirée.

AVIS, La personne qui aurait en sa possession le premier numéro du registre de la Société Saint-Jean-Baptiste, est priée de vouloir bien le remettre aux bureaux de L'ECHO.

ERNEST ST-JEAN, TAILLEUR, Commandes exécutées sous le plus court délai. 77 rue St-Antoine, Montréal.

E. A. MARTINEAU, Importateur et détailleur de Tapisseries, Jouets de fantaisie, 2103, rue Notre-Dame, Montréal.

BEAUCHEMIN & VALOIS, Libraires-Imprimeurs, 256 et 258 rue St-Paul, Montréal.